

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 mars 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbal du 5 février 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande de commandites – Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska
 - 6.2 Demande d'adhésion – Les Fleurons du Québec
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**
 - 7.1 Avis de motion – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont
 - 7.2 Adoption du premier projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont
 - 7.3 Avis de motion – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont
 - 7.4 Adoption du premier projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont
 - 7.5 Avis de motion – Règlement 2018-244 décrétant le règlement de construction de la Municipalité de Rougemont
 - 7.6 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-244 décrétant le règlement de construction de la Municipalité de Rougemont
 - 7.7 Avis de motion – Règlement 2018-245 décrétant le règlement de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Municipalité de Rougemont
 - 7.8 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-245 décrétant le règlement de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Municipalité de Rougemont
 - 7.9 Avis de motion – Règlement 2018-246 décrétant le règlement de Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Municipalité de Rougemont
 - 7.10 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-246 décrétant le règlement de Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Municipalité de Rougemont
 - 7.11 Avis de motion – Règlement 2018-247 décrétant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Rougemont
 - 7.12 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-247 décrétant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Rougemont
 - 7.13 Avis de motion – Règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont
 - 7.14 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont

- 7.15 Avis de motion – Règlement 2018-249 décrétant le règlement de Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Rougemont
- 7.16 Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-249 décrétant le règlement de Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Rougemont

AUTRES RÈGLEMENTS

- 7.17 Adoption – Règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables
- 7.18 Adoption – Règlement 2018-251 décrétant une dépense de 1 634 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)
- 7.19 Avis de motion – Règlement 2018-252 décrétant un emprunt de 36 100\$ aux fins de financement des travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 32a du ruisseau de la branche du rapide et de la conformité des ponceaux
- 7.20 Adoption sans modification du règlement 2011-150 relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus

8. Administration et greffe

- 8.1 Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville
- 8.2 Nomination du maire suppléant à la MRC de Rouville en l'absence maire
- 8.3 Participation au congrès de la Fédération des Municipalités du Québec
- 8.4 Participation au Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec
- 8.5 Nomination d'une responsable de la vérification d'antécédents criminels

9. Urbanisme

- 9.1 Résolution d'appui – Demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ – Dossier #407845 (Denis Laberge)

10. Loisirs

- 10.1 Construction du nouveau centre des loisirs – Décompte progressif # 8
- 10.2 Politique Familiale Municipale - Demande de prolongation au Ministère de la Famille et des Aînés
- 10.3 Achat d'équipement sportif
- 10.4 Installation d'une clôture de protection

11. Ressources humaines

- 11.1 Embauche de l'inspecteur municipal
- 11.2 Embauche des employés de camp de jour (semaine de relâche)
- 11.3 Embauche de pompiers à temps partiel

12. Voirie

- 12.1 Décompte progressif # 2 – Travaux de réfection 2^{ième} Avenue
- 12.2 Achat de compteurs d'eau
- 12.3 Offre de service – Arpentage légal – Projet Grande-Caroline

13. Eau potable / Eaux usées

- 13.1 Résolution d'appui – Demande de subvention de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire au programme FEPTU2

14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Période de questions réservée à l'assistance
16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5

formant quorum.

Est absent : Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-03-3381

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3382

Adoption du procès-verbal du 5 février 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3383

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 mars 2018 pour un montant total de 260 881,48\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 5 mars 2018 au montant de 203 641,68\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 28 janvier au 24 février 2018 au montant de 44 404,31\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3384

Demande de commandites – Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska aide à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants avec des besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de commanditer le souper bénéfique de l'Association des Parents des Enfants Handicapés Richelieu / Val-Maska pour un montant de 100\$, en contrepartie, l'APEH s'engage à respecter le type de publicité associé au montant tel que décrit dans la demande de commandite.

Vote pour : 5

Vote contre :

Demande d'adhésion – Les Fleurons du Québec

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

18-03-3385

Avis de motion – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement de zonage 2018-242 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3386

Adoption du premier projet de règlement – Règlement 2018-242 décrétant le règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement de zonage 2003-052 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2018-242 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-052 décrétant le nouveau règlement de zonage de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3387

Avis de motion – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement de lotissement 2018-243 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3388

Adoption du premier projet de règlement – Règlement 2018-243 décrétant le règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement de lotissement 2003-053 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le premier projet de règlement 2018-243 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-053 décrétant le nouveau règlement de lotissement de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3389

Avis de motion – Règlement 2018-244 décrétant le règlement de construction de la Municipalité de Rougemont

Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-244 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3390

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-244 décrétant le règlement de construction de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement de construction 2003-054 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-244 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-054 et décrétant le nouveau règlement de construction de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3391

Avis de motion – Règlement 2018-245 décrétant le règlement de Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Municipalité de Rougemont

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-245 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3392

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-245 décrétant le règlement de Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le règlement 2003-056 relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement 2018-245 relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-245 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-056 et décrétant le nouveau règlement relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3393

Avis de motion – Règlement 2018-246 décrétant le règlement de Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Municipalité de Rougemont

Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-246 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3394

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-246 décrétant le règlement de Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire se doter d'un règlement de Plan d'Aménagement d'Ensemble pour le territoire de la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement 2018-246 relatif au Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-246 décrétant le règlement relatif au Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3395

Avis de motion – Règlement 2018-247 décrétant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Rougemont

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-247 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3396

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-247 décrétant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire se doter d'un règlement relatif aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) pour le territoire de la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et qu'une présentation du règlement a été faite lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement 2018-247 relatif

aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-247 décrétant le règlement relatif aux Projets Particuliers de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3397

Avis de motion – Règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-248 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3398

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont désire abroger le règlement de 2003-055 relatif aux permis et certificat et le remplacer par le règlement 2018-248 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'

une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-248 relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3399

Avis de motion – Règlement 2018-249 décrétant le règlement de Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Rougemont

Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-242 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3400

Adoption du projet de règlement – Règlement 2018-249 édictant le Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont désire abroger et remplacer le Plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU' une séance de consultation publique est prévue pour être tenue le 26 mars 2018 afin de présenter, conformément à la loi, le règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le projet de règlement 2018-249 abrogeant et remplaçant le règlement 2003-051 et édictant le nouveau Plan d'Urbanisme de la Municipalité de Rougemont. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3401

Adoption – Règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

Adoption – Règlement 2018-251 décrétant une dépense de 1 634 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-03-3402

Avis de motion – Règlement 2018-252 décrétant un emprunt de 36 100\$ aux fins de financement des travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 32A du ruisseau de la branche du rapide et de la conformité des ponceaux

Monsieur Jeannot Alix, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2018-252 qui sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-03-3403

Adoption sans modification du règlement 2011-150 relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus

CONSIDÉRANT QU' une élection générale a eu lieu le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie* prévoit, à l'article 13, qu'un conseil municipal doit adopter un *Code d'Éthique et de déontologie* avant le 1^{er} mars suivant l'élection;

CONSIDÉRANT QU' après réflexion, le conseil municipal considère que le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rougemont* en vigueur est adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Rougemont* en vigueur sans modification.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3404

Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QU' un avis recommandé a été transmis à tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a transmis au conseil municipal la liste de tous les comptes comportant des arrérages de taxes pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour payer des arrérages à la municipalité a été fixé au 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre avant le 20 mars 2018, la liste des comptes comportant un solde impayé pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de :

- Approuver l'état des taxes à recevoir comportant des arrérages pour l'année 2016;
- Autoriser l'envoi à la MRC de Rouville pour fins de ventes pour non-paiement de taxes municipales, tous les comptes qui comporteront encore un solde impayé pour 2016 en date du 20 mars 2018;
- Énoncer que le taux d'intérêt annuel sur le retard en paiement de taxes est de 10%;
- S'il y a lieu, autoriser l'enchérissement sur les immeubles en vente pour non-paiement de taxe, par l'entremise de la directrice générale, Madame Kathia Joseph, et ce, sans dépasser le montant dû en taxes en capital et intérêts et autres frais, ainsi que toutes autres créances reliées auxdits immeubles.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3405

Nomination du maire suppléant à la MRC de Rouville en l'absence maire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà nommé par résolution (17-12-3329) Monsieur Éric Fortin à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QU' une résolution distincte est nécessaire afin d'autoriser le maire suppléant à siéger à la table des maires de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de nommer M. Éric Fortin à titre de maire suppléant à la MRC de Rouville en l'absence ou l'incapacité du maire, Monsieur Michel Arseneault. Cette nomination est valide jusqu'à nouvel ordre.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3406

Participation au congrès de la Fédération des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la fédération aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la participation de deux élus ainsi que de la directrice générale à participer au Congrès de la FQM ainsi que de payer toutes les dépenses s'y rattachant.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3407

Participation au Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et que son contrat de travail prévoit la participation à deux congrès annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2018 au Centre des Congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à participer au Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) et de payer les frais relatifs à l'inscription, l'hébergement et le déplacement.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3408

Nomination d'une responsable de la vérification d'antécédents criminels

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à la vérification des antécédents criminels des bénévoles de la municipalité lorsque requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de mandater la coordonnatrice aux loisirs et au tourisme, Madame Caroline-Josée Beaulieu et l'élu responsable de la sécurité publique, Monsieur Pierre Dion, à agir au nom de la Municipalité de Rougemont à titre de responsable des vérifications d'antécédents criminels du secteur vulnérable auprès de la Sureté du Québec.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3409

Résolution d'appui – Demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ – Dossier #407845 (Denis Laberge)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a refusé, le 4 août 2016 la demande d'exclusion des lots 1 715 478, 1 715 608 et 1 715 618, d'une superficie de 7.95 hectares appartenant à Monsieur Denis Laberge et situé au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Laberge a contesté la décision de la CPTAQ devant le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont ne désire pas être entendue par le TAQ mais considère qu'il est important d'émettre son avis quant à la possible exclusion des lots précédemment cités;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de M. Laberge est situé en zone agricole mais borné de deux côtés par la zone urbaine et adjacent à la rue Jean-Baptiste-Jodoin, la municipalité de Rougemont est d'avis que le terrain de M. Laberge est une zone de développement naturelle de par sa localisation et sa proximité des services;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme et le conseil municipal ont établi que les terrains de M. Denis Laberge sont classés au premier rang des terrains développables pour fins de développement domiciliaire dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations, la municipalité de Rougemont aura besoin d'une centaine logements supplémentaires destinés au résidentiel d'ici 2031;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a dressée la liste des terrains vacants pouvant être utilisés à des fins de construction résidentielle dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE cette liste démontre après analyse que très peu de ces terrains vacants sont propices au développement résidentiel puisqu'une majorité de ceux-ci sont à usage industriel ou appartiennent à de grandes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont souhaite agrandir son périmètre urbain afin d'assurer le développement résidentiel permettant aux résidents et travailleurs de s'établir avec leur famille;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville de mai 2015 reconnaît à la Municipalité de Rougemont une superficie de 6.75 hectares requis à des fins résidentielles en tenant compte des seuils de densité jusqu'à 2031;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis du propriétaire, le secteur est impropre à l'agriculture parce qu'il est enclavé par le périmètre urbain limitant les arrosages pour la pomiculture et ne permettant pas d'accès à la machinerie pour la grande culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a effectué au cours de la dernière année des tests sur un nouveau puits d'eau potable et notamment une étude afin de déterminer si le nouveau puits était influencé par les eaux de surfaces (Protocole ESSIDES) et que si les résultats sont concluants, le nouveau puits permettra à la municipalité de sécuriser ses besoins au niveau de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, et pour toutes ces raisons, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'aviser le Tribunal Administratif du Québec que la municipalité de Rougemont appuie les démarches de M. Denis Laberge dans les procédures d'exclusion des lots 1 715 478, 1 715 608 et 1 715 618 et qu'elle est favorable à ce qu'un développement résidentiel soit envisagé à cet endroit dans le futur.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3410

Construction du nouveau centre des loisirs –Décompte progressif # 8

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Construction Bâtiments Québec inc. » a déposé un huitième décompte progressif pour la construction du nouveau centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte et chargé du projet, M. Stephan Barcelo a approuvé et recommandé le paiement du décompte progressif # 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Construction Bâtiments Québec inc. le décompte progressif # 8 au montant 6 489.87\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3411

Politique Familiale Municipale - Demande de prolongation au Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et le comité nommé à la réalisation de la Politique Familiale Municipale souhaitent approfondir la démarche visant à la réalisation d'une Politique Familiale Municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de demander au MFA une prolongation jusqu'au 28 septembre 2018 afin de compléter adéquatement les étapes nécessaires à la réalisation à la Politique Familiale Municipale.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3412

Achat d'équipement sportif

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé deux soumissions pour l'équipement sportif du centre des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission de Distributions Sports Loisirs au montant de 8 128.96\$ taxes incluses pour l'achat d'équipement de sportif du centre des loisirs, payable à même le budget 2018.

Vote pour : 5

Vote contre :

Installation d'une clôture de protection

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-03-3413

Embauche de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel de candidature pour le poste d'inspecteur municipal suite à la démission de Maude Boivin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher Monsieur Jean-Daniel Gilbert, résidant à Granby au poste d'inspecteur municipal à temps partiel (3 jours semaine) pour une période d'un an, au salaire et aux conditions préalablement établit et inclus à son contrat de travail.

Vote pour : 3

Vote contre : 2 (MM. Alix et Côté)

18-03-3414

Embauche des employés de camp de jour (semaine de relâche)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la municipalité offre aux enfants de 5 à 12 ans un camp de jour durant la semaine de relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs de camp de jour du 5 au 9 mars 2018, au salaire et aux conditions préalablement établit :

Alexandra Dion	Marie Bouthillier
Amélie Allaire	Valery Ducharme Doucet
Thomas Fortin	Émilien Robillard
Bruno Larose	Nicolas Brouillard Goulet
Virginie Ladouceur	Catherine Desmarais Jeanty

Vote pour : 5

Vote contre :

Embauche de pompiers à temps partiel

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

18-03-3415

Décompte progressif # 2 – Travaux de réfection 2^{ième} Avenue

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Excavation Patrice Couture inc. » a déposé un deuxième décompte progressif pour les travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Dave Williams, a recommandé le paiement de ce deuxième décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Excavation Patrice Couture inc. le décompte progressif # 2 au montant 438 901.13\$ incluant les taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3416

Achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'assurer un inventaire suffisant de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur à la voirie a procédé à une demande de prix auprès de Compteurs Lecompte étant le fournisseur compatible avec nos installations actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'acheter 20 compteurs d'eau chez Compteurs Lecompte inc. pour un montant de 6 577.60\$ avant taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3417

Offre de service – Arpentage légal – Projet Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la municipalité finalise présentement les pourparlers avec le Ministère des Transports du Québec pour les travaux de réfection de la Grande-Caroline (Route 231);

CONSIDÉRANT QU' il importe de délimiter précisément les emprises de rues pour la bonne réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Dave Williams, a soumis une offre de service pour l'arpentage professionnel de la Grande-Caroline, pour la section des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'offre de service de Dave Williams, ingénieur au montant de 14 500\$ afin de réaliser l'arpentage.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3418

Résolution d'appui – Demande de subvention de la Régie d'Assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire au programme FEPTEU2

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des Eaux Usées Rougemont / St-Césaire dépose une demande de subvention au programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont fait partie de la Régie d'Assainissement et que par conséquent, elle doit approuver ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que la municipalité autorise la Régie d'Assainissement à déposer une demande d'aide financière auprès du programme FEPTEU et qu'elle s'engage à :

- Respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Dégager le Canada et le Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- Payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- Assumer, au prorata avec la Ville de Saint-Césaire, tous les coûts non-admissibles au programme FEPTEU associés au projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

Vote pour : 5

Vote contre :

18-03-3419

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^{ième} jour de mars 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET